

DÉLIBÉRATION N°DL20230091 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/06/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 20h45) ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PAPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 20h45)

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Pierre DECLINE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

LECTURE PUBLIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ET LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Le département de la Loire met en œuvre une politique de lecture publique visant le développement social et culturel de la population et l'accès de tous les ligériens aux services de la bibliothèque.

La Direction Départementale du Livre et du Multimédia (DDLMM) assure, au sein du territoire, une mission d'accompagnement et d'aménagement culturel par son appui aux bibliothèques ligériennes, contribuant à la qualité de vie des habitants, à la réduction des inégalités d'accès aux ressources et au dynamisme de la vie locale dans ses composantes éducatives, sociales et culturelles.

Au-delà de la diffusion d'outils culturels, la DDLMM met en œuvre la politique de lecture publique du département.

Dans son nouveau Schéma de Lecture Publique, 2021-2027, le département réaffirme la portée culturelle, sociale et pédagogique des bibliothèques publiques.

Le schéma de Lecture Publique prévoit notamment de renforcer la mise en réseau des bibliothèques et s'appuie sur un partenariat encadré par des conventions.

Ces conventions ont pour objet l'accompagnement des territoires dans le fonctionnement de leur bibliothèque.

L'offre du département :

- Mise à disposition de l'ensemble des outils de médiation et animation de la bibliothèque départementale,
- Proposition de formations gratuites,
- Rôle de conseiller technique et culturel pour le développement de propositions et de programmations culturelles créatives et innovantes.

Les engagements de la commune :

- Disposer d'un budget minimum par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité,
- Organiser au minimum un évènement culturel au sein de la médiathèque,
- Former de manière régulière les professionnels de la médiathèque.

La convention qui concerne la commune de Saint-Chamond (modèle pour les villes de plus 10 000 habitants) définit les conditions de collaboration avec le département de la Loire et s'inscrit dans un esprit de co-construction, intégrant les obligations pour chacune des parties, en vue de proposer un service de qualité à la population.

Elle prendra effet à sa date de signature et se terminera le 31 décembre 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat, entre le département de la Loire et la commune de Saint-Chamond, relative à l'évolution du service de lecture publique à laquelle participe la médiathèque Louise Labé,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/06/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 4 juillet 2023